

La CREUSE
Le Département

L'ESPRIT
CREUSE

Comité de pilotage du 21 avril 2026

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Bilan de l'année 2025

SOMMAIRE

1. Introduction

3. Aides directes

2. Bilan financier

4. Aides indirectes

5. Prévision budgétaire 2026

la CREUSE
le Département

la CREUSE
le Département

1

Introduction

Introduction

Rappel réglementaire

Loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par cette loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

- **La loi Besson instaure le fonds de solidarité pour le logement, destiné à accorder des aides financières telles que cautions, prêts, garanties et subventions aux ménages qui en ont la nécessité.**

Décret n°2005-212 du 2 mars 2005

Le décret n° 2005 – 212 du 2 mars 2005 relatif au FSL fixe le cadre de mise en œuvre du règlement intérieur du fonds dans chaque département.

Introduction

Intervention du Conseil départemental

le Département
la CREUSE

La gestion du Fonds de solidarité pour le logement est assuré par le Département qui apporte son soutien aux personnes rencontrant des difficultés particulières :

- pour accéder et se maintenir dans un logement décent et indépendant.
- pour disposer, dans leur logement, des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Introduction

Intervention des contributeurs externes

→ Le FSL bénéficie du soutien de partenaires publics et privés



Introduction

Les actions du fonds de solidarité logement

→ Aides financières directes aux personnes

- Subventions ou secours pour l'accès et le maintien dans le logement : aides au paiement des charges, impayé de loyer, acquisition de mobilier...
- Aides remboursables : dépôts de garantie.

→ Aides indirectes en soutien aux associations

L'UDAF, L'ESCALE et ACCES sont soutenus financièrement dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement et de la gestion locative adaptée.

la CREUSE
le Département

2

Bilan financier

de l'année 2025

Bilan financier de l'année 2025

Présentation du bilan

DÉPENSES

	Prévues	Réalisées
Aides financières directes, secours et prêts	234 500 €	238 566 €
Aides indirectes : accompagnement et gestion locative adaptée	125 500 €	125 500 €
<i>dont Accompagnement Social lié au Logement - association UDAF</i>	93 900 €	93 900 €
<i>dont gestion locative adaptée / sous-location - association Escalé</i>	28 600 €	28 600 €
<i>dont gestion locative adaptée / sous-location - association Accès</i>	3 000 €	3 000 €
Action de prévention	5 000 €	5 000 €
TOTAL	365 000 €	369 066,05 €

RECETTES

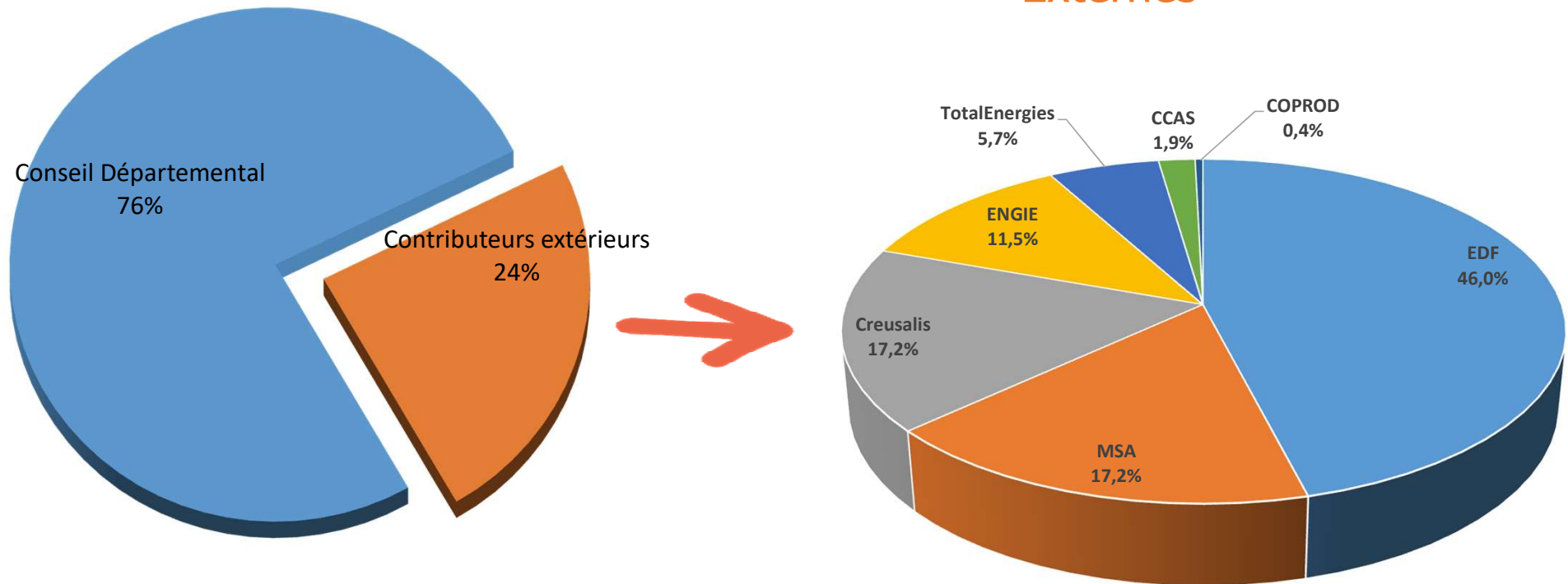
	Prévues	Réalisées
Conseil départemental	281 650 €	282 066 €
Contributeurs extérieurs	83 350 €	87 000 €
<i>dont EDF</i>	40 000 €	40 000 €
<i>dont MSA du Limousin</i>	15 000 €	15 000 €
<i>dont Creusalis</i>	15 000 €	15 000 €
<i>dont ENGIE</i>	7 000 €	10 000 €
<i>dont TotalEnergies</i>	5 000 €	5 000 €
<i>dont CCAS : La Souterraine, Aubusson, Boussac, Evaux-les-Bains</i>	1 000 €	1 650 €
<i>dont COPROD</i>	350 €	350 €
TOTAL	365 000 €	369 066 €
Hors budget		
Abandons de créances	3 500 €	3 388,17€
Prêts CAF	25 000 €	25 352 €

Bilan financier de l'année 2025

Répartition des contributeurs

le **CREUSE**
le Département

Répartition des contributeurs Externes

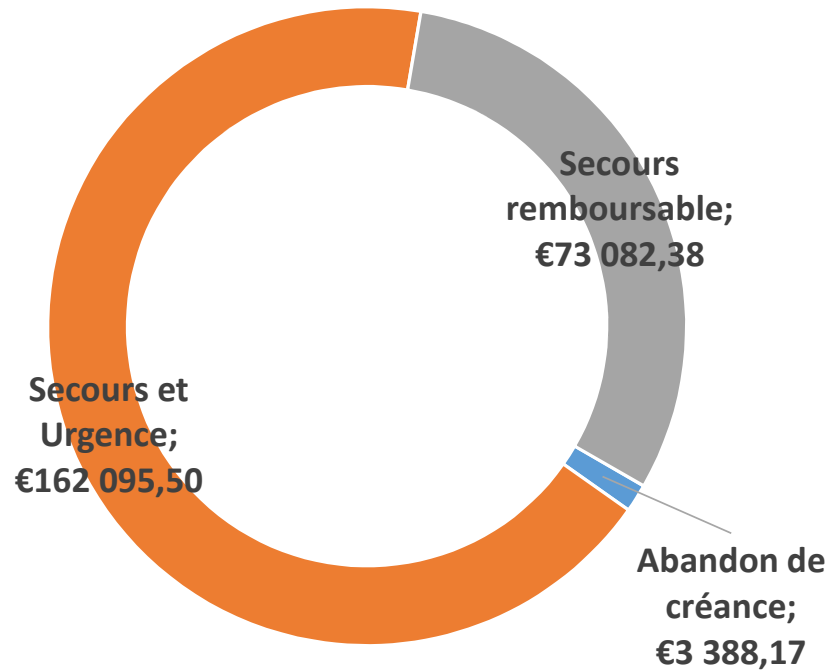


Bilan financier de l'année 2025

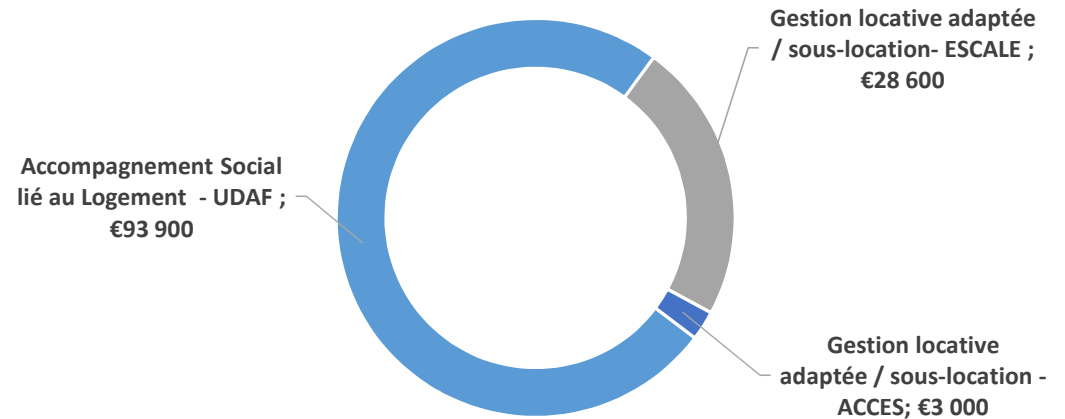
Répartition des financements

le Département
la CREUSE

Répartition des financements directs aux particuliers



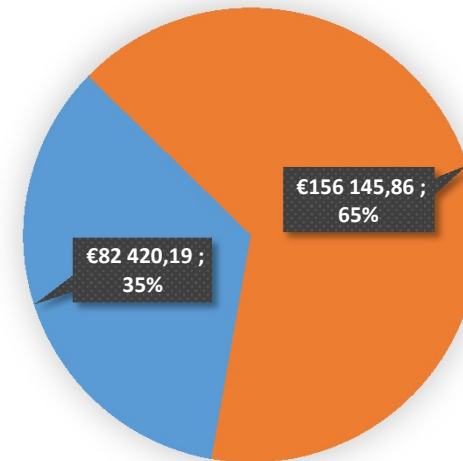
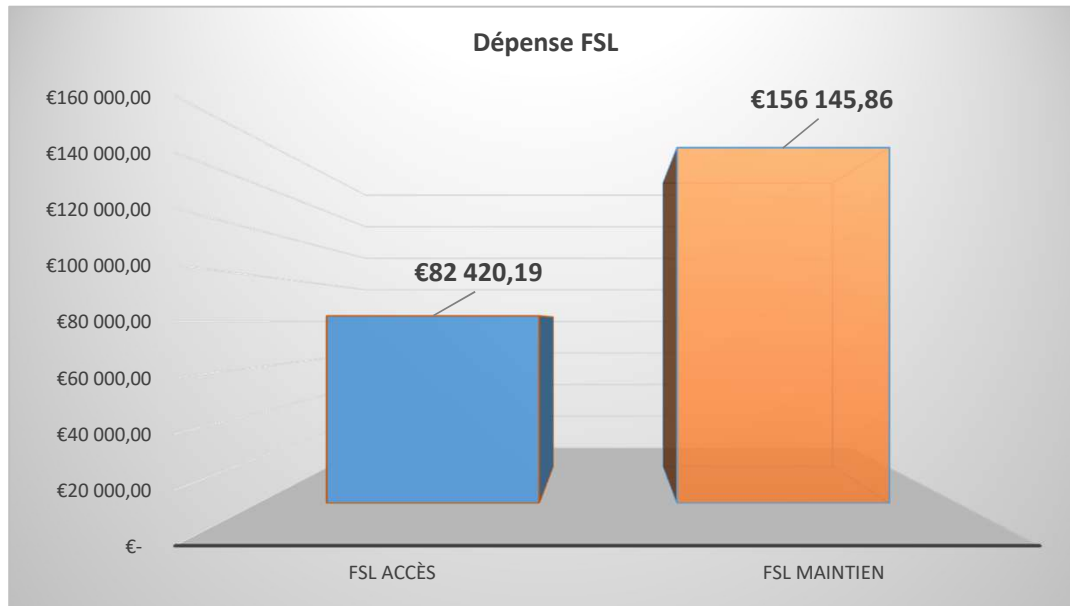
Répartition des financements indirects aux associations



Bilan financier de l'année 2025

Répartition des aides directes

le **CREUSE**
Département



Total des aides directes
238 566,05 €

la CREUSE
le Département

3

Aides financières directes

Aides financières directes

Les commissions FSL

Instruction de la demande par un travailleur social de secteur ou un acteur social partenaire

Complétude du dossier et inscription à une des trois commissions FSL

Commission accès et dettes de loyer :

- CAF
- Creusalis
- Conseil départemental

Toutes les 3 semaines

Commission énergie

- CAF
- Conseil départemental
- Informations sur les dossiers par Engie, EDF, Total Energie...

Tous les 15 jours

Commission eau

- Conseil départemental
- CAF en fonction des besoins

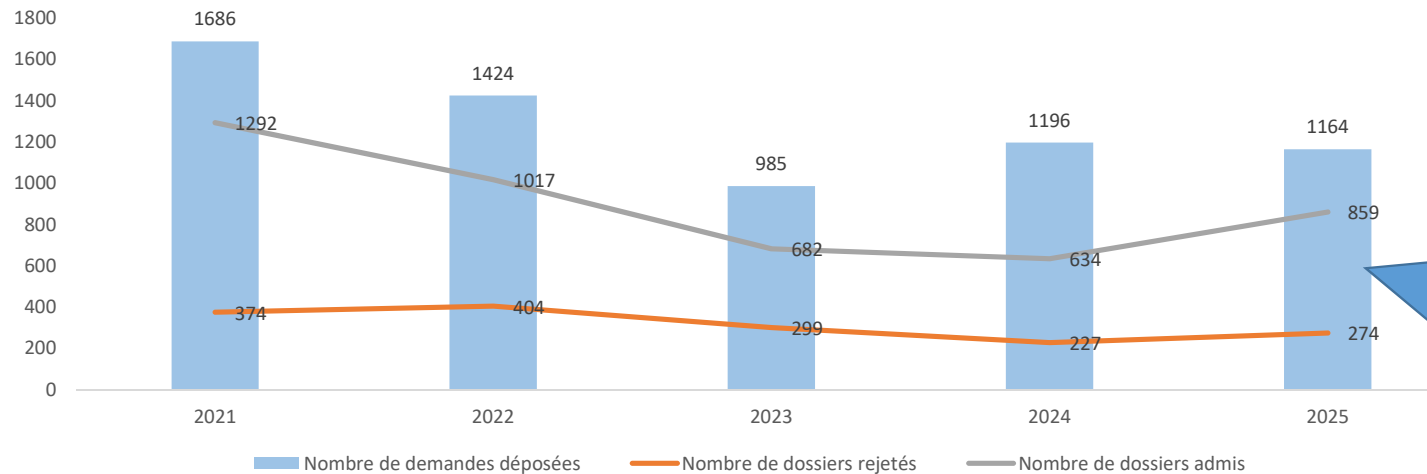
Tous les mois

Notification de la décision par le Service de Coordination et d'appui du Pôle Cohésion Sociale

Aides financières directes

Bilan des admissions

Evolution des demandes d'aides
et des décisions relatives



$859 + 274 = 1133$
Le delta est
expliqué par les
dossier tagués
sans objet

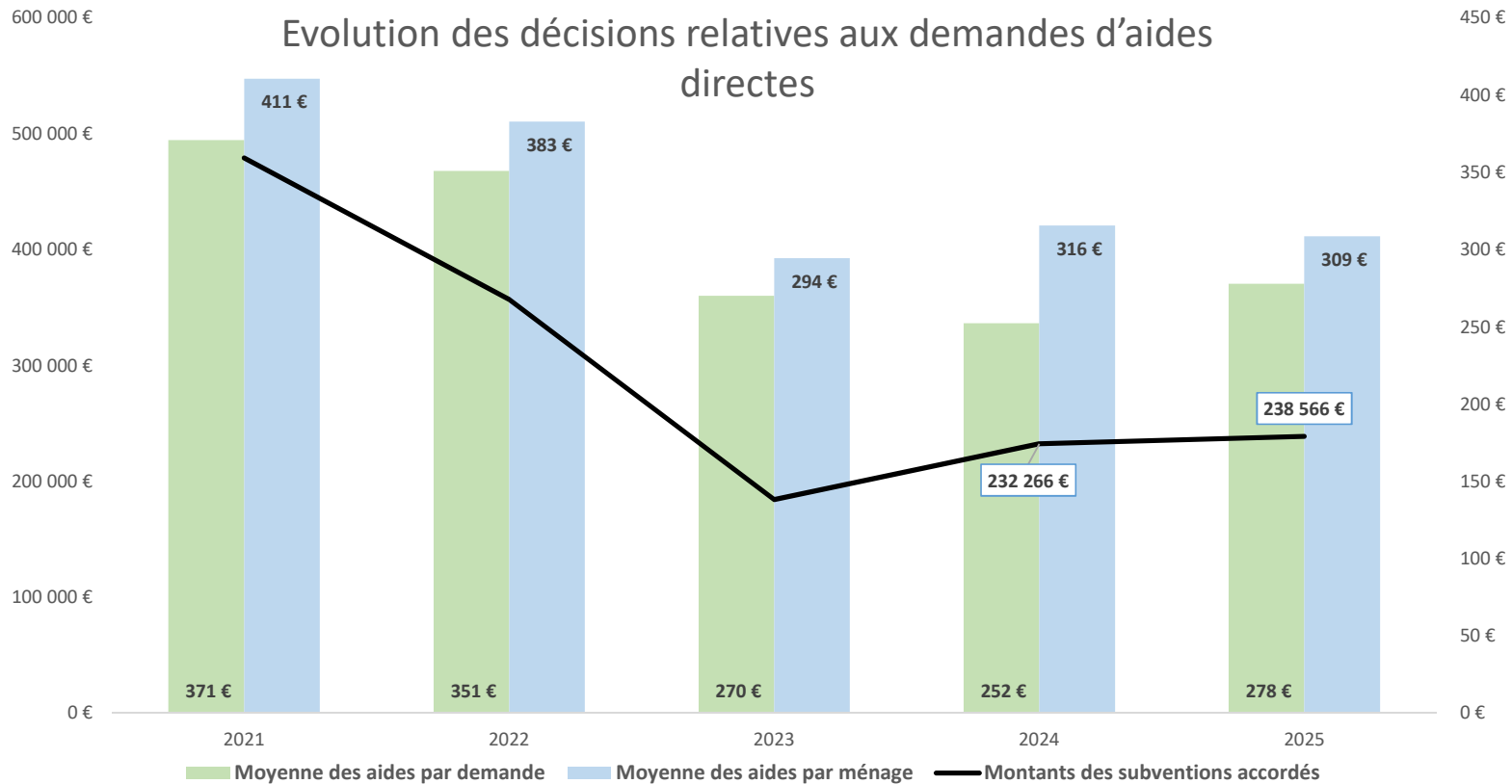


Taux d'admission est de 74%

Aides financières directes

Moyennes des aides accordées.

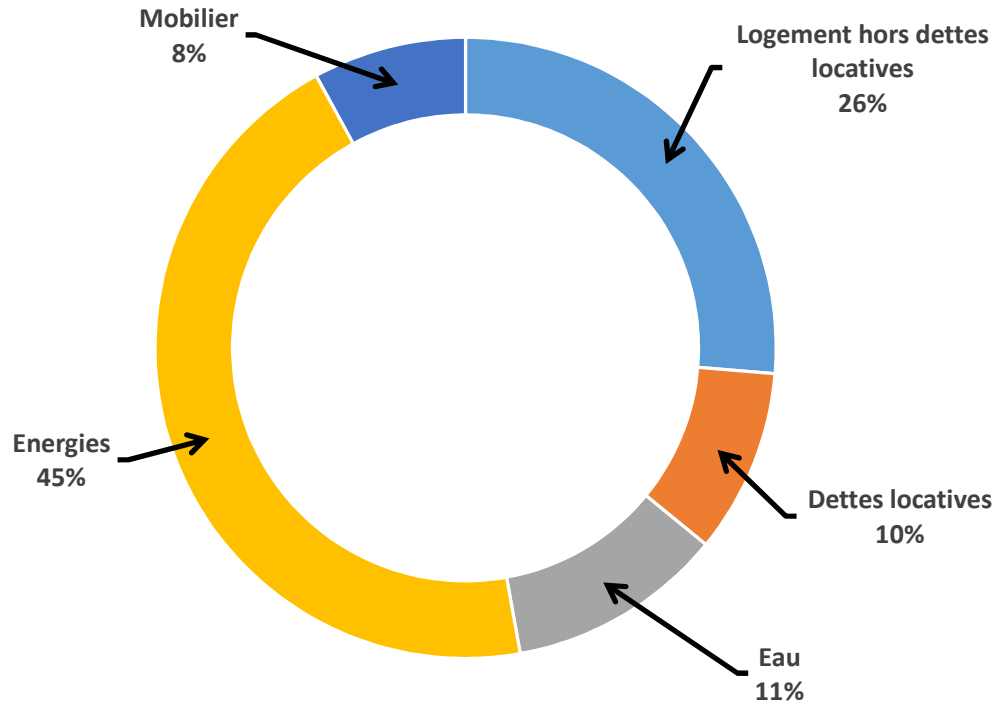
le Département
la CREUSE



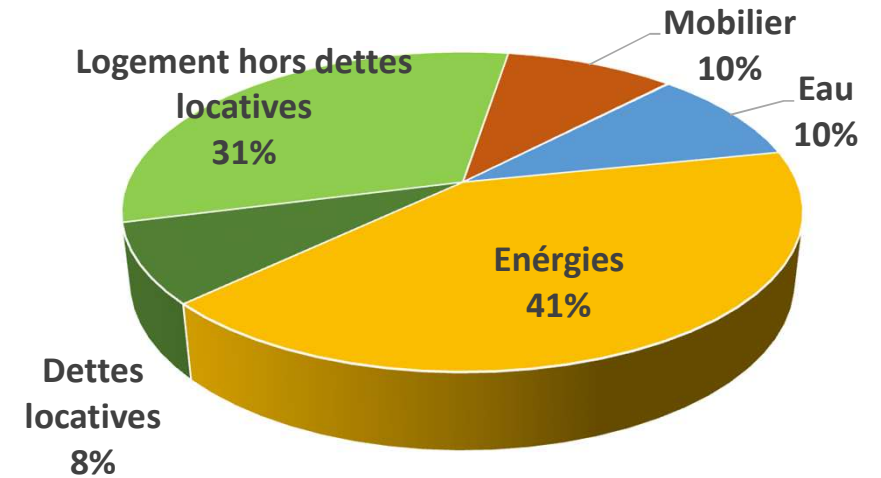
Aides financières directes

Dossiers par type de demandes

Répartition des demandes

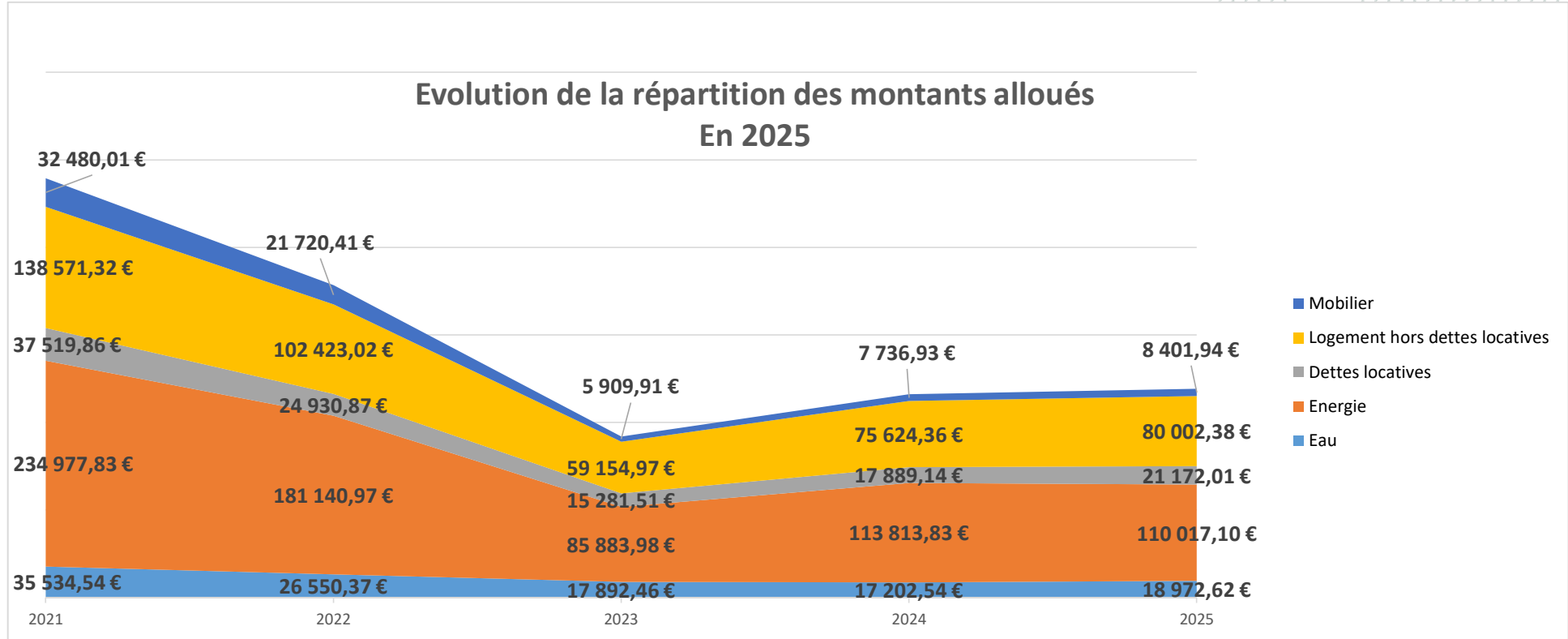


➔ **Maintien global de la répartition des typologies de demandes :**



Aides financières directes

Répartition des types de demandes



➔ **Les aides directes sont constants, au regard de l'exercice 2024.**

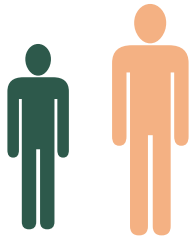
Aides financières directes

Les ménages aidés en 2025 (accès et maintien)

1013 ménages ont réalisé une ou plusieurs demandes d'aide
 ↪ **24%** des demandeurs sont bénéficiaires du RSA



773 d'entre eux ont bénéficié d'une aide, au moins.



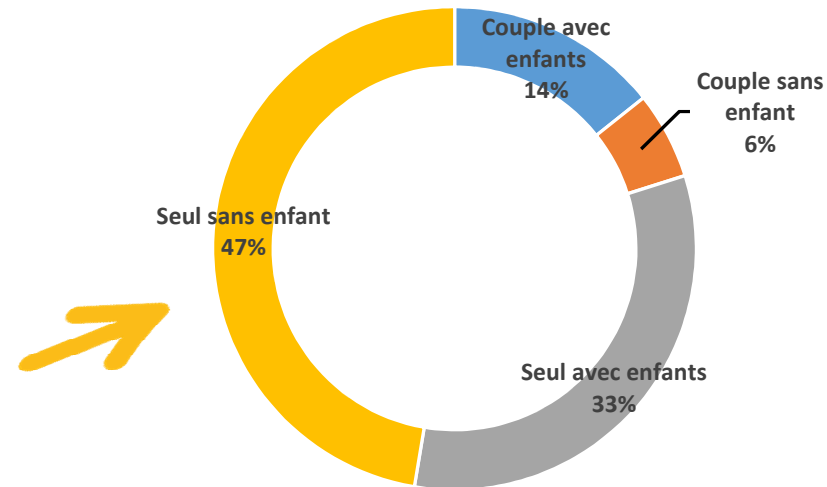
pour un montant
 moyen de
245 €
 par ménage

Près d'1 ménage sur 2
 comprend un enfant ou plus
Près d'1 ménage sur 4
 est une femme avec enfants

Typologie des familles		
COUPLE		154
Avec enfants		108
Sans enfant		46
SEUL		619
Avec enfants		255
Sans enfant		364
Total général		773

La moyenne d'âge des
 bénéficiaires est de

47 ans

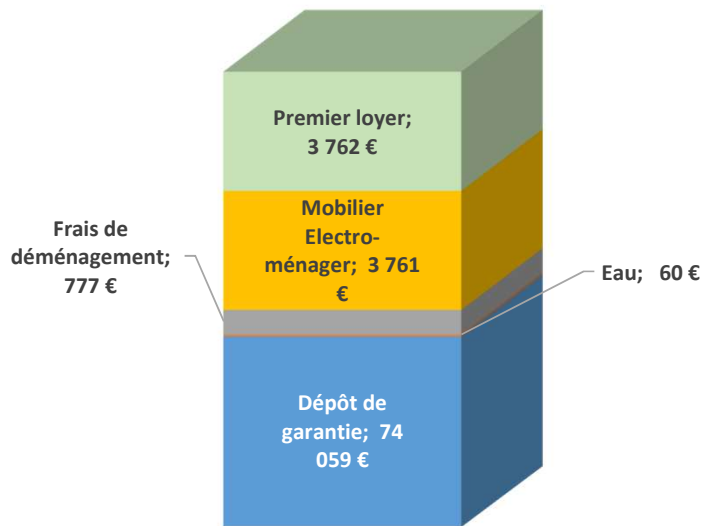


Aides financières directes

Répartition des dossiers en 2025

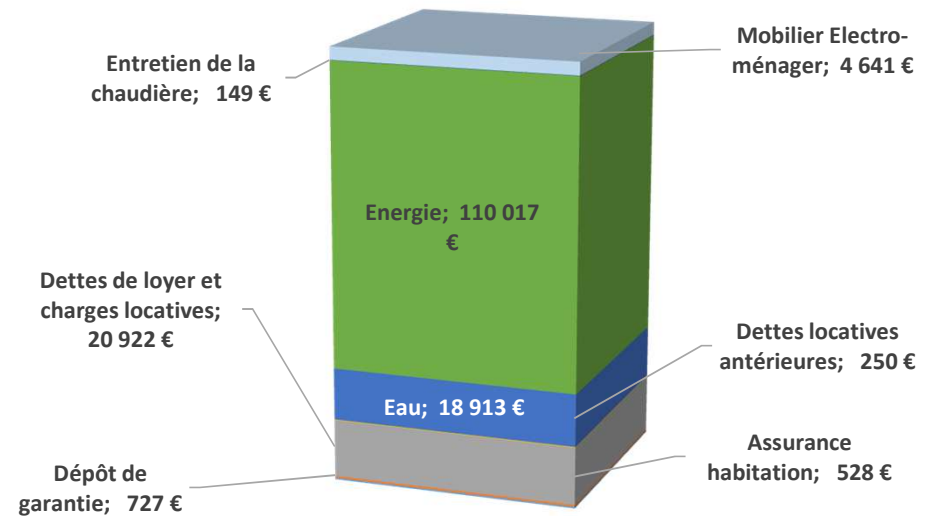
le **CREUSE**
le Département

FSL ACCES



82 419 €

FSL MAINTIEN



156 146 €

Aides financières directes

Bilan du volet « accès »

le Département
la CREUSE

→ Le FSL Accès vise le soutien au paiement des frais liés à l'installation dans le logement : dépôt de garantie, assurances, mobilier...

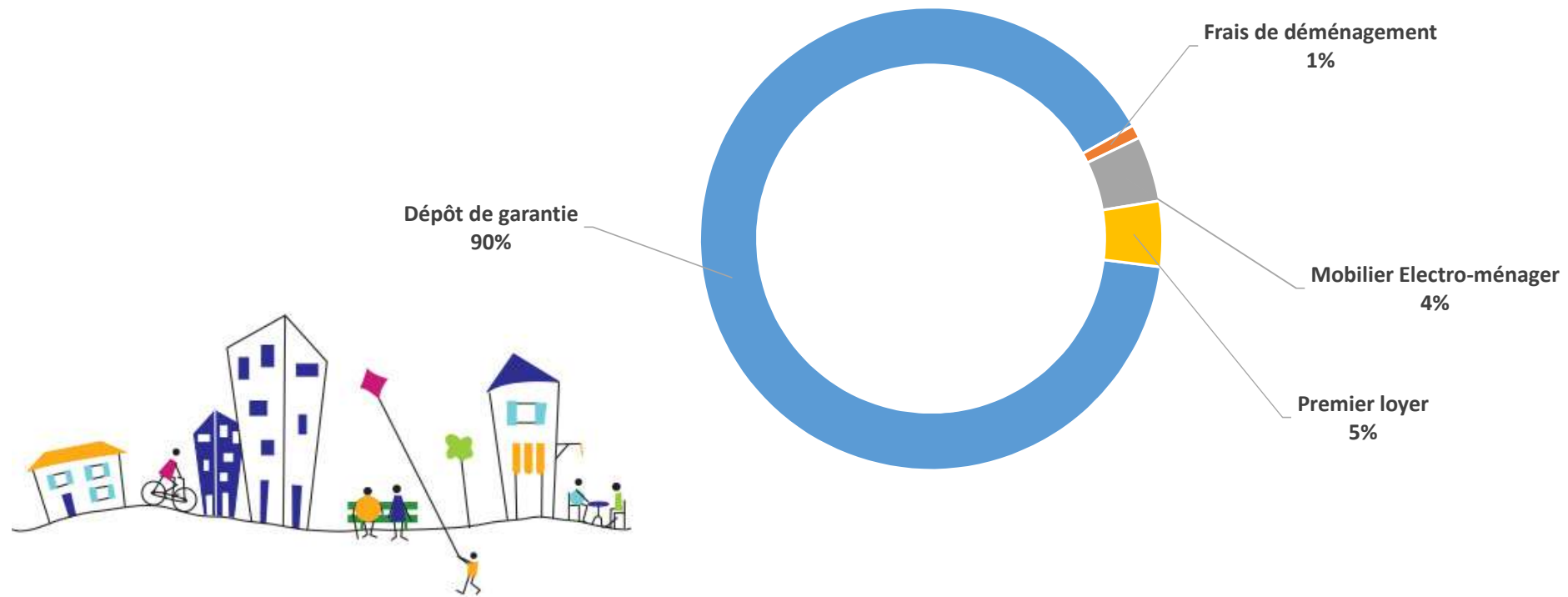
En 2025...

- **82 419 €** :
 - **10 001 €** ont été versés en aides directes
 - **72 355 €** ont fait l'objet d'une avance
 - **63 €** en urgence
- Ce qui a permis de soutenir **216 ménages** au travers de **269 demandes acceptées**
- Pour un montant moyen par dossier de **306 €**

Aides financières directes

Bilan du volet « accès »

Répartition des aides Prêts et Subventions



Aides financières directes

Bilan du volet « maintien »

le Département
la CREUSE

→ Le FSL Maintien vise le soutien au paiement des frais liés au maintien dans le logement : dettes, mobilier, charges d'énergie...

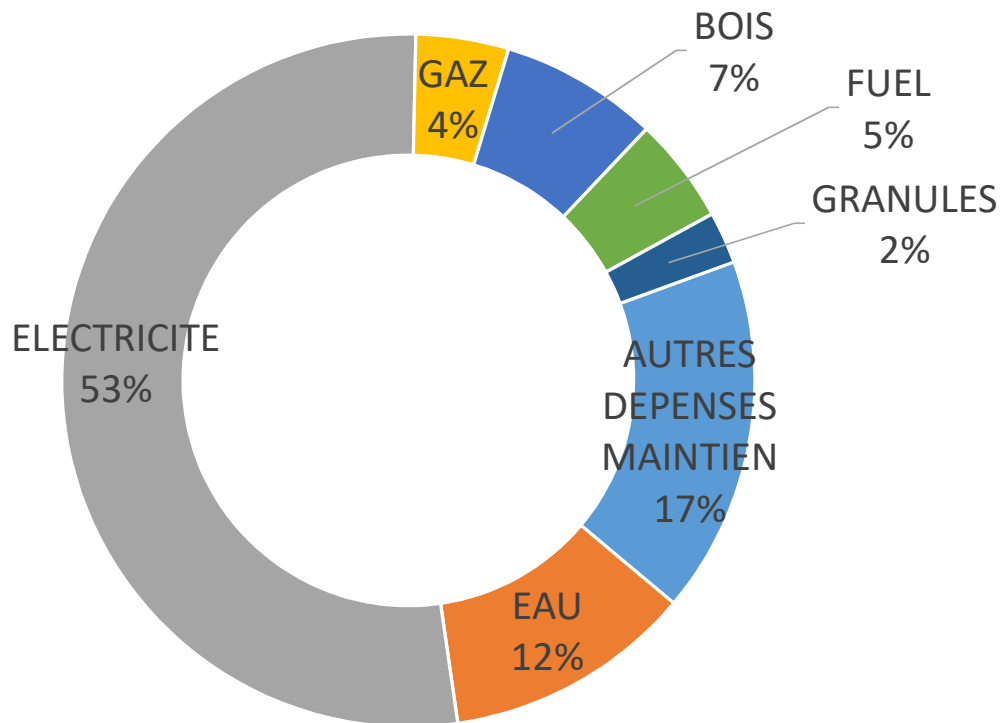
En 2025...

- **156 146 €** ont été versés en aides directes
- Ce qui a permis de soutenir **579 ménages** au travers de **702 demandes acceptées**
- Pour un montant moyen par dossier de **222 €**

Aides financières directes

Bilan du volet « maintien »

ZOOM DES AIDES « MAINTIEN »



Les aides concernant l'électricité représentent **58 696 €**, soit 224 aides directes.

Pour mémoire, en 2024 : 408 dossiers pour 61 325 €

Les abandons de créances représentent **3 388 €**

Pour mémoire, en 2024, le montant des abandons de créances s'élevait à 2862 €

le CREUSE
le Département

4

Les aides indirectes

Les aides indirectes

Les prêts CAF

Public

Ce prêt n'est éligible que pour les allocataires CAF qui touchent des prestations familiales.

Conditions

Le prêt CAF est strictement conditionné au dépôt d'une demande FSL. Il peut être proposé par le travailleur social qui remplit le dossier FSL ou proposé directement en commission FSL par ses membres. Il concerne les dettes de loyer et d'énergie.

Les prêts dette de logement octroyés par la CAF sont soumis à la décision de la commission FSL et sont assimilés à une intervention du FSL.

Et après...

En suivant de la décision de la commission, la CAF transmet le dossier à l'allocataire qui répond directement.



Maintien de l'activité en 2026

La CAF a accordé 33 prêts pour dettes de logement en 2025, pour un montant total de 25 352,10 €.

Le budget prévisionnel 2026 alloué est de 25 000 €.

Depuis le 01/04/2024, le montant du prêt CAF est plafonné à **2 000 €**, contre 1500€ auparavant.

Les aides indirectes

UDAF - Accompagnement social lié au logement

Objectif

Accompagner les ménages dans leur accès et leur maintien durable dans le logement. Cet accompagnement est contractualisé pour une durée déterminée en fonction des besoins du ménage.

Financement

Les mesures sont cofinancées par le Fonds de Solidarité Européen et le FSL pour un montant total en 2025 de **173 900€ pour 96 mesures, portées par 3,4 ETP dont 3,2 de conseillères sociales**. Le FSL finance à lui seul 93 900€ pour la mise en œuvre de 57 mesures.

Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées en commission d'insertion. Les demandes sont majoritairement réalisées par les assistantes sociales de secteur. En 2025, l'UDAF a porté **186 mesures, dont 96 ont débuté au cours de l'année**. Le total des mesures est réparti comme suit :

- ❖ 146 mesures Accès
- ❖ 33 mesures Maintien
- ❖ 7 mesures Installation

➔ **Maintien de l'activité en 2026**

Les aides indirectes

L'Escale – Gestion locative adaptée

Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement. A l'issue, l'objectif est de permettre le glissement de bail au profit du ménage sous-locataire ou l'accès à un autre logement autonome.

Financement

Les mesures sont cofinancées par le Plan Départemental d'Insertion et le FSL pour un montant total en 2025 de 68 600 €, dont 28 600€ financés par le FSL. Ces participations permettent le financement de 2 ETP, dont 1 ETP d'intervenant social.

Résultat

Les demandes d'accompagnement sont étudiées au sein de la commission d'attribution de l'association. Les demandes sont réalisées par les ménages, les assistantes sociales de secteur ou les travailleurs sociaux de structures partenaires (SIAO, structures d'accueil des demandeurs d'asile...).

28 bénéficiaires ont été accompagnés par l'Escale en 2025.

8 logements étaient dédiés à la gestion locative adaptée au 31 décembre 2025.

 **Maintien du volet FSL en 2026**

Les aides indirectes

ACCES – Gestion locative adaptée

Objectif

Mettre en place une période de sous-location et un suivi social pour les publics en difficulté dans leur parcours d'insertion dans le logement issus de la file active du Centre Hospitalier de la Valette.

Financement

Les mesures sont soutenues par le FSL pour un montant total en 2025 de 3 000€ permettant le financement d'un poste de secrétaire comptable à temps partiel.

Résultat

Deux logements mobilisés à Guéret et Saint-Vaury, correspondant à 6 sous-locataires pour l'année 2025.

La durée moyenne d'occupation des logements sur 2025 est de 6 mois.

 **Maintien de l'activité en 2026**

Les aides indirectes

Action de prévention : Département

Objectif

Améliorer la maîtrise de l'énergie des bénéficiaires du FSL et, plus généralement, des personnes nécessitant un soutien pour favoriser la baisse des dépenses d'énergie.

Financement

Subvention de 5 000 € dans le cadre de l'achat de Kit Energie

Résultat

- Achat effectif de Kit qui seront distribués en 2026

la CREUSE
e Département

le CREUSE
le Département

5

Prévision budgétaire du FSL 2026

Organisation du FSL

Budget prévisionnel pour l'année 2026

DÉPENSES

	Prévues
Aides financières directes ou secours	234 500 €
Aides indirectes : accompagnement et gestion locative adaptée	125 500 €
<i>dont Accompagnement Social lié au Logement - association UDAF</i>	93 900 €
<i>dont gestion locative adaptée / sous-location - association Escale</i>	28 600 €
<i>dont gestion locative adaptée / sous-location - association Accès</i>	3 000 €
Action de prévention	5 000 €
TOTAL	365 000 €

RECETTES

	Prévues
Conseil départemental	276 000 €
EDF	45 000 €
MSA du Limousin	15 000 €
Creusalis	15 000 €
ENGIE	7 000 €
TotalEnergies	5 000 €
CCAS/Communes	1 650 €
COPROD	350 €
TOTAL	365 000 €
Abandons de créances	3 500 €
Prêts CAF	25 000 €

La CREUSE
le Département

L'ESPRIT
CREUSE

Merci de votre attention

Contact

Conseil départemental de la Creuse - Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex
www.creuse.fr